

# Noyers

(Loiret)

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

# **RPQS**

## **Exercice 2022**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public

de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3-4.
	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7-9
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	7-9
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7-9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	45
2.1.	Modalités de tarification.....	45
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	46
2.3.	Recettes.....	47
3.	Indicateurs de performance.....	48
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	48
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	48
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	49
4.	Financement des investissements.....	50
4.1.	Montants financiers.....	50
4.2.	Etat de la dette du service .....	50
4.3.	Amortissements .....	50
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	51

**Rapport de synthèse du système d'assainissement « la Borde » 2022.....pages 10 à 20**

**Rapport de visite avec analyses « la Borde » mai 2022.....pages 21 à 24**

**Rapport de synthèse du système d'assainissement « le Bourg » 2022.....pages 25 à 32**

**Rapport de visite avec analyses « le Bourg » mai 2022.....pages 33 à 35**

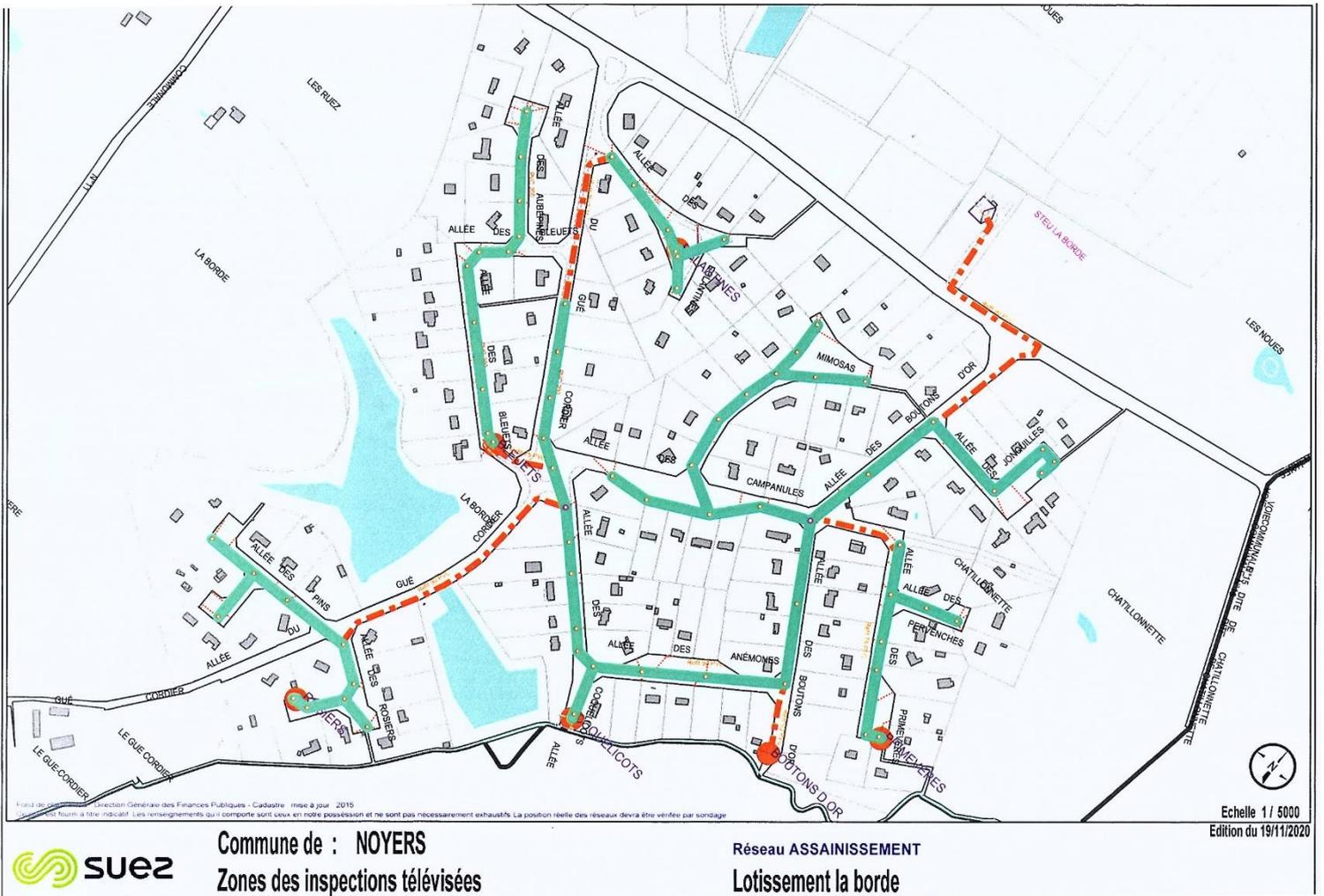
**Rapport de bilan 24h « la Borde » novembre 2022..... pages 36 à 44**

**Note d'Informations de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).....pages 52 à 55**



2) Le lotissement de la Borde (5327 ml de canalisations dont 458 ml se situant sur la commune de La Cour Marigny)

La commune de La Cour Marigny adhère au service assainissement de Noyers (habitants du lieu-dit « les Juteaux »)



Note : conformément au schéma directeur de l'assainissement collectif de la commune, les habitants de Noyers riverains de la RD 961 au lieu-dit « les rois la Montagne » sont raccordés au réseau d'assainissement collectif créé par la commune de Noyers et géré par le service assainissement de Lorris. Ils sont, à ce titre, abonnés au service assainissement de Lorris (960 ml de canalisations en gravitaire).

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie avec 2 stations d'épuration (Centre bourg et la Borde)

- L'entretien et la surveillance courante sont assurés par les agents communaux
- Un contrat de prestations de service pour assistance à l'exploitation a été confié à Suez (Agence Val-de-Loire)
- Des rapports de synthèse et de visites sont effectués annuellement pour chacune des stations par les services aux territoires du Département du Loiret dans le cadre d'une convention avec notre commune.

## **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 410 habitants (dont 27 à la Cour Marigny) au 31/12/2022.

## **1.4. Nombre d'abonnés**

*Note : les données indiquées dans cet article sont liées à l'année 2021, la facturation se faisant à l'année N-1*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 231 abonnés au 31/12/2021.

- 67 au centre bourg
- 164 au lotissement de la Borde, dont 15 sur la commune de la Cour Marigny

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 440 sur la base de 780 EH (soit 56%)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 33 abonnés/km) au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2021.

## **1.5. Volumes facturés**

*Note : les données indiquées dans cet article sont liées à l'année 2021, la facturation se faisant à l'année N-1*

Volumes facturés fin 2021 : 16935 m<sup>3</sup> dont 760 m<sup>3</sup> à la Cour Marigny

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## **1.6. Détail des imports et exports d'effluents**

Le volume des effluents exportés fin 2022 ne sont pas connus exactement, il s'agit de :

- Des effluents exportés vers la rivière « la Poterie » pour la station du Bourg
- Des effluents exportés vers la rivière « le Limetin » pour la station de la Borde

Le volume total traité est donné dans les rapports annuels de la Satese.

## **1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de « 0 » au 31/12/2022.

## **1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte des eaux usées est un réseau dit « séparatif », au 31/12/2022 ce réseau était de :

- 1648 m pour le bourg
- 5327 m pour la Borde

soit un linéaire de collecte total de 6,98 km.

Au lotissement de la Borde, le réseau de refoulement est de 2,17 km environ, chargé de relever les eaux usées du poste de l'allée des Crocus dans le réseau allée des Coquelicots, du poste de l'allée des Primevères dans le réseau de l'allée des Boutons d'or, du poste de l'allée des Bleuets vers le réseau de l'allée des Coquelicots et du poste principal de l'allée des Coquelicots vers la station d'épuration.

Le réseau de la Cour Marigny raccordé sur le réseau de la commune de Noyers est constitué de :

- 358 m de réseau gravitaire
- 100 m de réseau de refoulement

## **1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées**

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station N°1 Lotissement la Borde

Code Sandre de la station : 034523002000

- Mise en service en décembre 2003
- Type de traitement : boues activées à faible charge
- Capacité d'épuration : 500 EH (équivalent habitant)
- Station soumise à autorisation par arrêté Préfectoral du 30 avril 2002 (un dossier de renouvellement est actuellement en cours de réalisation et a été déposé à la Préfecture en avril 2023)
- Les boues produites sont éliminées par valorisation agricole suivant le plan d'épandage conforme à l'arrêté du 30 avril 2002 modifié par l'arrêté du 10 janvier 2008.
- En 2021 aucune boue n'a pu être épandue en raison du Covid 19, elles ont été traitées spécifiquement et en 2022 aucun épandage n'a été effectué.

STEU N°2 : Station N°2 Centre bourg

Code Sandre de la station : 034523001000

- Mise en service en 2010
- Type de traitement : disques biologiques
- Capacité d'épuration : 280 EH (équivalent habitant)
- Par arrêté Préfectoral du 3 avril 2006, les matières de vidange sont autorisées à être transférées dans le silo à boues de la station de la Borde

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station N°1 le Bourg (Code Sandre : 034523001000)	Non estimé	Non estimé
Station N°2 la Borde (Code Sandre : 034523002000)	4,65	Non estimé
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station N°1 (Code Sandre : 03452301000)	4,83	0
Station N°2 (Code Sandre : 03452302000)	0,87	0
<b>Total des boues évacuées</b>	5,70	0

#### NOTE :

- Par arrêté préfectoral du 3 avril 2006, les matières de vidanges de la station du bourg sont autorisées à être transférées dans le silo à boues de la Borde et à y être mélangées aux boues de cette station.
- Les boues produites sont éliminées par valorisation agricole suivant le plan d'épandage conforme à l'arrêté du 30 avril 2002 modifié par l'arrêté du 10 janvier 2008, en 2021 0 m3 de boues ont été épandues en milieu agricole

La production de boue des stations d'épuration enregistrée durant ces 10 dernières années est rappelée dans le tableau ci-dessous.

Production	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité produite (m <sup>3</sup> )	100	51	41	28	50	120	Non estimée	Non estimée	204.86	Non estimée
Siccité (%)	1.8	2.4	2.9	3.5	3.1	3.7	6.9	4.1	4.6	7.1
Matière sèche produite (T)	1.8	1.2	1.2	0.99	1,55	4,4	Non estimée	Non estimée	9.42	Non estimée

Tableau 1 : Évolution de la production sur 10 ans

# SUIVI AGRONOMIQUE DES EPANDAGES DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION DE NOYERS



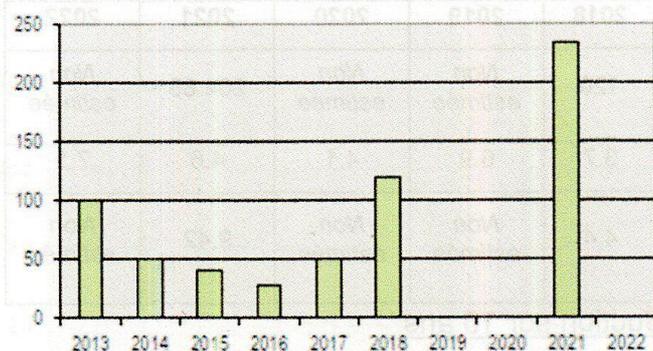
## Évolution de la production des boues

Depuis 2013

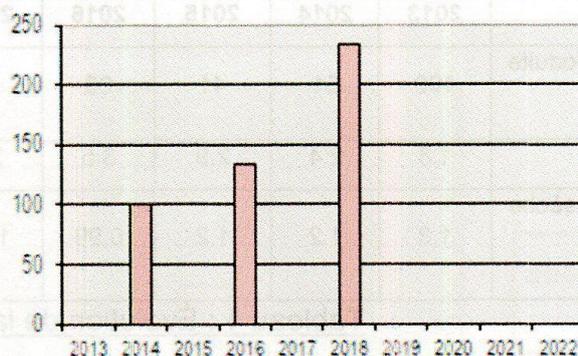
NOYERS

### Quantités produites et épanchées

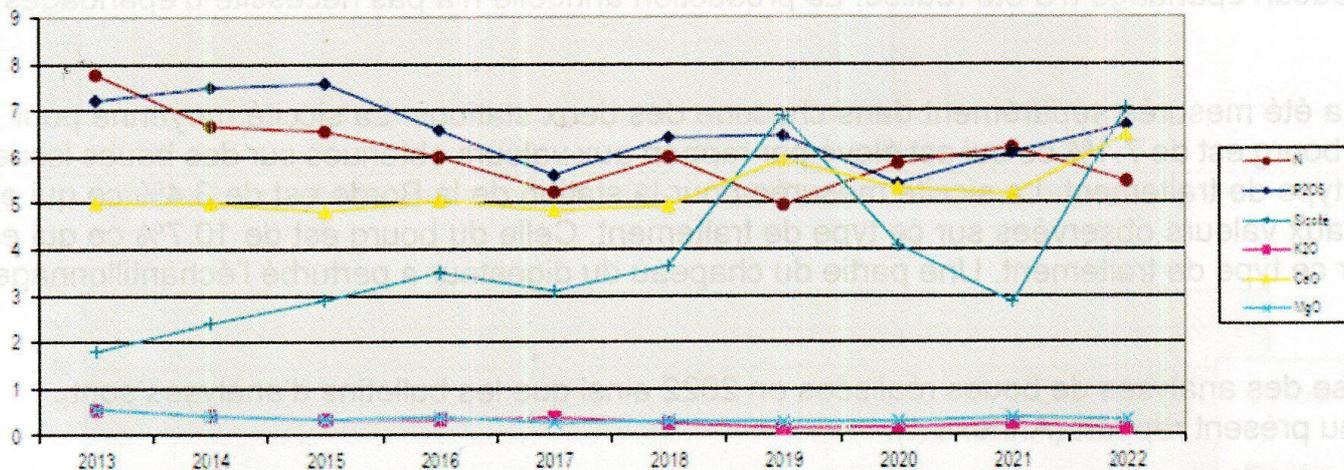
QUANTITES DE BOUES BIOLOGIQUES PRODUITES  
(T MS)



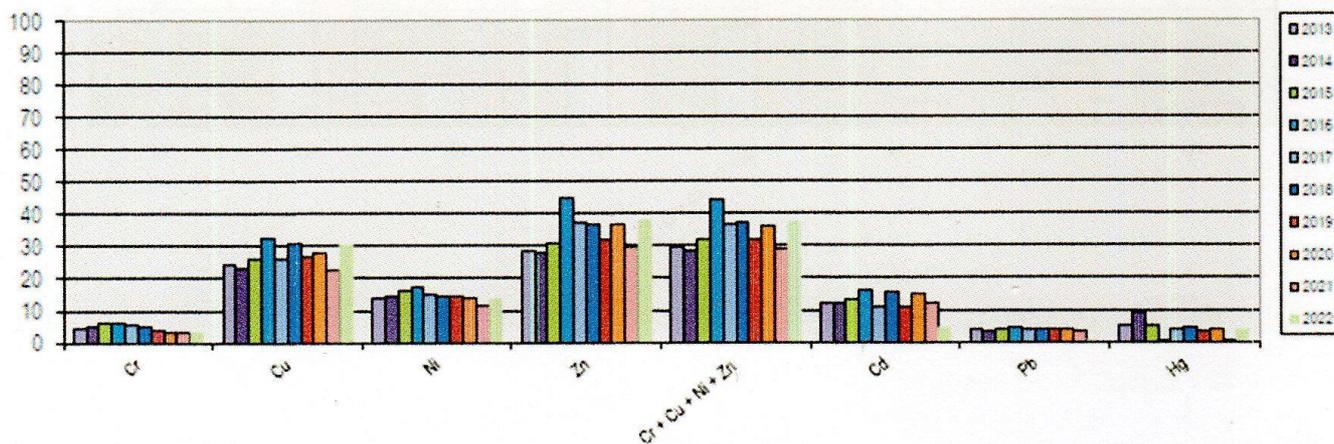
VOLUME DE BOUES LIQUIDES EPANDUES  
(m³ de produit brut)



### Évolution des teneurs en Éléments agronomiques (% MS)



### Évolution des teneurs en Éléments Traces Métalliques et Organiques (% des teneurs maximales admissibles)



### Qualité des boues :

Pour la campagne 2022, les boues ont fait l'objet de 2 analyses portant sur les valeurs agronomiques, les oligo-éléments et les éléments traces métalliques. Une analyse pour chacune des stations d'épuration a été réalisée en l'absence d'épandage.

Ces analyses ont permis de caractériser les valeurs agronomiques des boues des stations d'épuration séparément. En l'occurrence, ces dernières possèdent des teneurs en azote et en phosphore satisfaisantes.

D'autre part, les résultats des analyses ont indiqué des teneurs en Éléments Traces Métalliques inférieures aux valeurs seuils imposées dans l'**Arrêté du 8 janvier 1998**.

### Quantité de boue :

La production des boues des stations d'épuration reste délicate car les épandages sont réalisés tous les deux à trois ans. Pour 2022, aucun épandage n'a été nécessaire.

### Réalisation des épandages :

La production des stations de NOYERS permet la mise en place d'épandage tous les deux à trois ans, ce qui permet une organisation des épandages assez souple.

En 2022, aucun épandage n'a été réalisé.

Les prochains épandages sont ainsi prévus pour 2023/2024 si la crise sanitaire le permet.

Dans le cas où les épandages ne pourraient avoir lieu compte-tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, une filière alternative pourra être empruntée ; chaulage liquide, transfert vers une station produisant des boues chaulées sous autorisation de la DDT, transfert vers une filière de compostage...

### Qualité des sols :

Aucune analyse de sol réalisée en 2022 ;

Actualisation du point de référence prévue en 2023 selon les termes du contrat avec la commune.



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : [dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

### RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

### ANNEE 2022

Station : NOYERS LA BORDE (034523002000)

Si vous souhaitez des précisions et un échange au sujet de ce document de synthèse, le chargé de territoire se tient à votre disposition pour vous rencontrer.

([olivier.dupin@loiret.fr](mailto:olivier.dupin@loiret.fr) – 02 38 25 41 27)

#### 1. Commentaires

Fonctionnement de la Station : Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant. Sur le bilan 24h, les résultats DBO et DCO n'ont pas pu être exploités car incohérents. La norme sur le phosphore est dépassée (3mg/l pour une norme à 2 mg/l). Cette norme est annuelle. Cependant, le rendement était de 78%. Les résultats de la visite avec analyses du mois de mai semblent plus représentatifs du fonctionnement de la station (0.68 mg/l pour le Phosphore).

Charge organique : Lors du bilan 24h, le taux de charge était de 42% de la capacité de traitement.

Charge Hydraulique : Lors du bilan 24h, le taux de charge était de 62% de la capacité de traitement.

Production de boues : Pas d'évacuation de boues sur 2022.

Préconisation : Installation d'un clapet anti-retour au niveau du trop-plein du poste de refoulement des eaux traitées.

## 2. Données générales réseau

Maître d'ouvrage : Noyers  
Exploitant : Noyers  
Date du dernier diagnostic : Diagnostic en cours  
Type de réseau : Séparatif (dont 100 % de séparatif et 0 % d'unitaire)  
Longueur : 6040 ml (dont 2173 ml de refoulement)  
Nombre de branchements : 96  
Estimation des rejets autres que domestiques : 0 EH

## 3. Ouvrages particuliers du système de collecte

### 3.1 Postes de relèvement

Libellé	Commune	Nomenclature	Télégestion	Branchements amont	Nb de pompes
PR des coquelicots	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Crocus		Pas de TP	Non	-	2
PR La Cour Marigny	La Cour-Marigny	Pas de TP	Non	-	2
PR Boutons d'Or	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Bleuets	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Eglantines	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR Primevères	Noyers	Pas de TP	Non	-	2

### 3.2 Points de surverse

Un trop plein est présent juste en amont du poste de relèvement des Primevères.

## 4. Rejets « autres que domestiques »

Libellé	Date Autorisation de rejet	Activité	Charge organique autorisée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Charge hydraulique autorisée (m <sup>3</sup> /j)
Absence d'industrie raccordée au réseau de collecte				

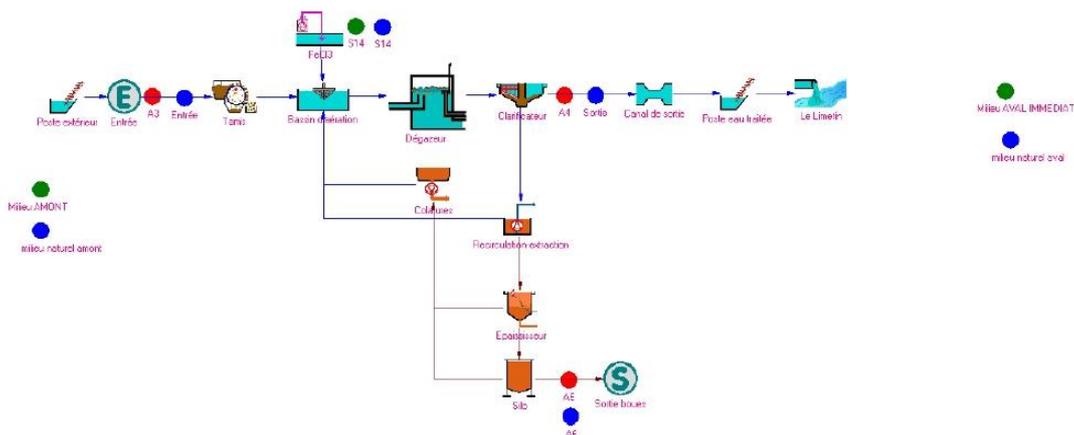
## 5. Sous-produits du réseau

Sous-produits	Quantité (masse ou volume)	Destinations
Refus de dégrillage	Pas d'information	
Sables		
Huiles / graisses		
Matières de curage		

## 6. Données générales station

Maître d'ouvrage : Noyers  
 Exploitant : Noyers  
 Constructeur : MSE  
 Milieu récepteur : Le Limetin  
 Technicien référent: Olivier DUPIN  
 Commune d'implantation : Noyers  
 Date de la mise en service : 19/12/2003  
 Capacité constructeur : 500 EH (30 kg DBO<sub>5</sub>/j)  
 Débit nominal : 75 m<sup>3</sup>/j  
 Référence réglementaire : 30/04/2002  
 Type de traitement : Boues activées  
 Date du plan d'épandage : 30/04/2002

### SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION



## 7. Exigences réglementaires station

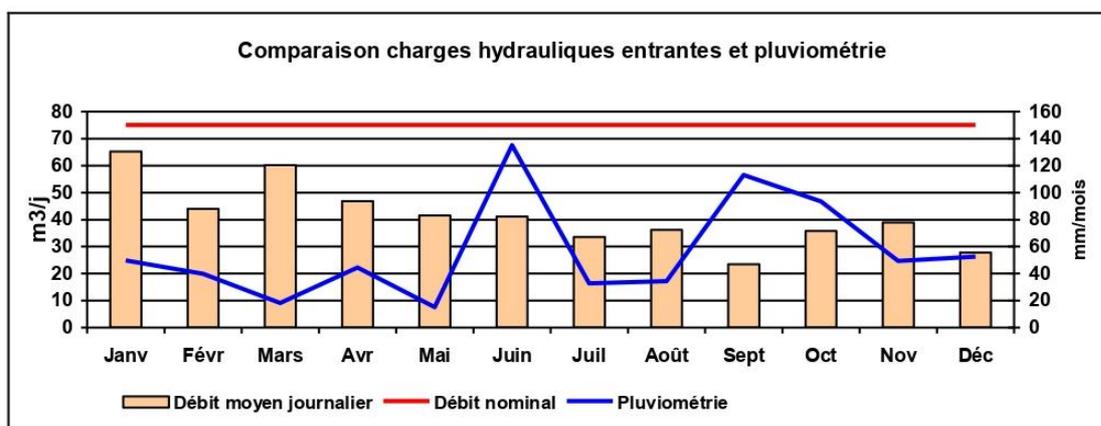
Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations rédhibitoires (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES	30			1 bilan / an	
DCO	90				
DBO <sub>5</sub>	25				
NGL (*)	15	-			
PT (*)	2	-			

(\*) Moyenne annuelle pour les paramètres azote et phosphore.

Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2022 – 3

## 8. Charges hydrauliques station

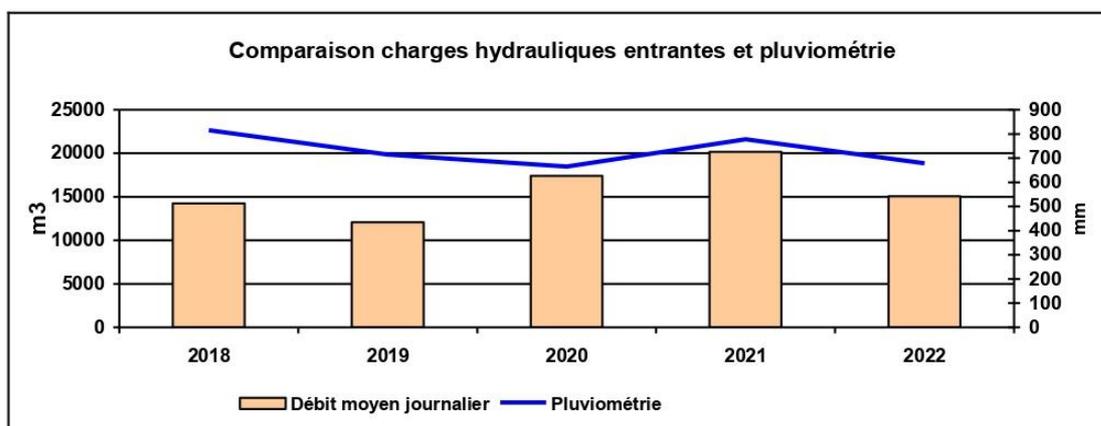
Mois	Débit entrée (m <sup>3</sup> /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	65,2	49,8
Février	44	39,8
Mars	60,2	18,2
Avril	46,8	44,6
Mai	41,6	15,2
Juin	41,2	135
Juillet	33,6	32,8
Août	36,2	34,4
Septembre	23,4	113
Octobre	35,8	93,5
Novembre	38,9	49,4
Décembre	27,8	52,6
Débit moyen (m <sup>3</sup> /j)	41,2	
Débit minimum (m <sup>3</sup> /j)	23,4	
Débit maximum (m <sup>3</sup> /j)	65,2	



Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2022 – 4

## 9. Evolution des charges hydrauliques

Année	Volume traité (m <sup>3</sup> /an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2018	14242	815
2019	12080	715
2020	17400	666
2021	20182	779
2022	15054	679



## 10. Charges organiques station

### 10.1 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Mois	Débit		MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
	m <sup>3</sup> /j	%	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
<b>Nov.</b>	46,9	62,5	14,5	20	95,3	31,4			12,7			42,2	4,55	6,3	95,2	4,55	9,7	92,7	0,469	3,03	77,8	0	9,6
<i>Norme</i>			30			90			25							15			2				

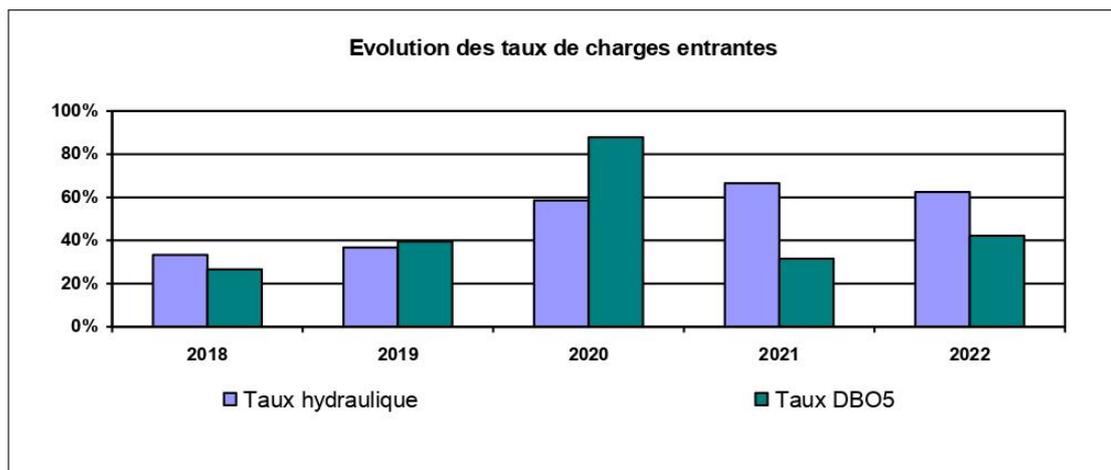
### 10.2 Charges organiques station – bilans réalisés

Date	Débit		MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
	m <sup>3</sup> /j	%	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
30/11/2022	46,9	62,5	14,5	20	95,3	31,4			12,7			42,2	4,55	6,3	95,2	4,55	9,7	92,7	0,469	3,03	77,8	0	9,6
31/03/2021	49,9	66,5	14,6	10	96,7	28,4	30	94,9	9,48	3,6	98,2	31,6	3,67	3,4	95,5	3,67	25,6	66	0,42	4,4	49	0	12
14/12/2020	43,9	58,5	41,6	12	98,8	71,2	38	97,8	26,3	6,2	99	87,8	3,12	10,3	86,6	3,12	38,8	49,4	0,689	11,8	30,3	0	9,7
24/06/2019	27,6	36,8	17,7	24	96,6	29,9	30	97,5	11,9	12	97,5	39,6	2,87	42,9	62,3	2,89	43,9	61,7	0,381	3,23	78,6	0	22
03/09/2018	25	33,3	8,18	4,38	98,6	22,5	29,2	96,7	8	2,53	99,2	26,7	2,98	4,77	95,9	2,99	5,8	95	0,338	3,63	72,4	0	20
<i>Nomes</i>			30			90			25							15			2				

Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2022 – 6

## 11.Évolution des charges entrantes

		2018	2019	2020	2021	2022
<b>Charge hydraulique (m<sup>3</sup>/j)</b>	moy	25	27,6	43,9	49,9	46,9
<b>Charge organique (kg DBO<sub>5</sub>/j)</b>	moy	8	11,9	26,3	9,48	12,7
<b>Moyenne par rapport aux capacités nominales</b>	% hydr.	33,3	36,8	58,5	66,5	62,5
	EH	167	184	293	333	313
	% orga.	26,7	39,6	87,8	31,6	42,2
	EH	133	198	439	158	211



## 12. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2022

### 12.1 Interventions du SATESE

Bilan 24 heures : 1

Visite avec analyses : 1

#### VISITES AVEC ANALYSES

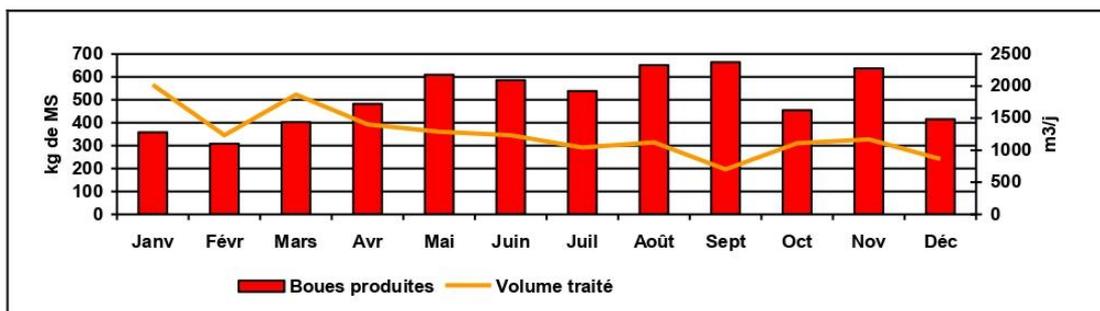
Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05	12	60	16	13	14	0,68
<i>Norme</i>	<i>30</i>	<i>90</i>	<i>25</i>	-	<i>15</i>	<i>2</i>

### 12.2 Tests réalisés par l'exploitant

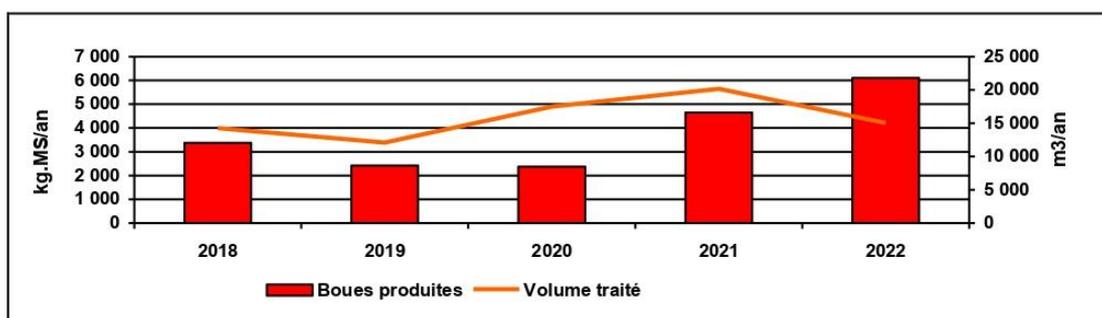
Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	2	0	10	5	0	0	0	5	0	0	0	5
Février	15	0	30	4	0	0	0	4	0	0	0	4
Mars	7,5	0	10	4	0	0	0	4	7,5	0	10	4
Avril	5	0	10	4	0	0	0	4	0	0	0	4
Mai												
Juin	0	0	0	4	250	250	250	4				
Juillet	2,5	0	10	4	0	0	0	4	5	0	10	4
Août	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	5
Septembre	0	0	0	4	0	0	0	4	2,5	0	10	4
Octobre												
Novembre	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4
Décembre	0	0	0	4	37,5	0	100	4	0	0	0	4

### 13. Boues extraites de la file eau

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	359	309	403	482	610	586	538	651	664	454	637	416



Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites A6 (kg MS/an)
2018	14253	3379
2019	12080	2425
2020	17499	2370
2021	20182	4652
2022	15054	6108



### 14. Quantité de boues évacuées

Pas de boues de boues évacuées en 2022.

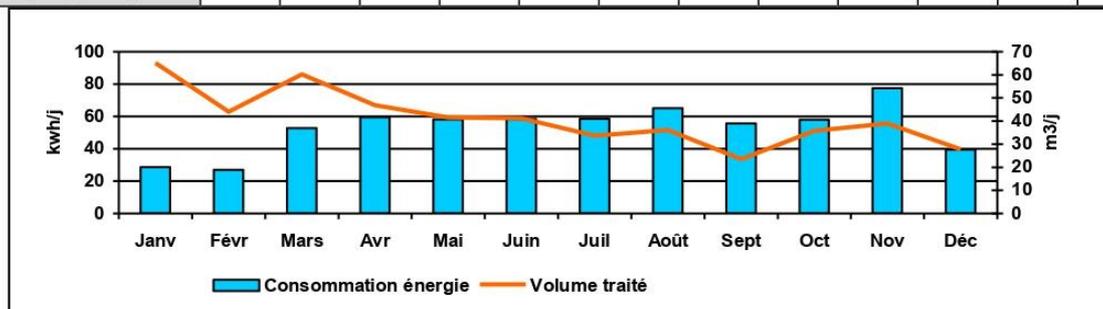
## 15. Sous-produits évacués de la station

### 15.1 Année en cours

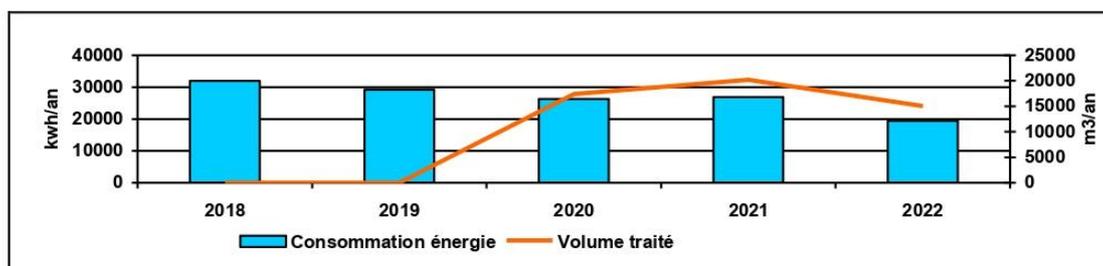
Sous-produits	Quantité (t)	Destinations
Refus de dégrillage		Pas d'information
Sables		
Huiles / graisses		

## 16. Consommation électrique station

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	28,7	27,1	52,8	59,6	58,1	58,3	58,5	65	55,7	57,9	77,3	39,5



Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2018	14253	32030
2019	12080	29221
2020	17400	26351
2021	20182	26685
2022	15054	19462



## 17. Réactifs station

Ratio Kg solution FeCl<sub>3</sub>/ Kg P éliminé =9.4

Année	Eau (S14)		Boue (S15)	
	Chlorure ferrique (kg/an)	Polymères (kg/an)	Chaux (kg/an)	Polymères (kg/an)
2020	2041	0	0	0
2021	1972	0	0	0
2022	1239	0	0	0

Station : NOYERS LA BORDE - Code national : 034523002000 - Année : 2022 - 11



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : [dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

Nom de la station : **NOYERS LA BORDE**

### **Rapport de visite avec analyses**

Du : 11/05/2022

#### **1 Observations**

---

Le prélèvement ponctuel réalisé en sortie station a montré une bonne qualité des effluents traités et le respect des niveaux de rejets.

Le suivi et l'exploitation des ouvrages sont réalisés de façon régulière.  
Les postes sont curés 2 fois par an mais l'exploitant assure un passage hebdomadaire sur les PR pour faire les relevés des compteurs et nettoyer les paniers.

#### **Préconisations :**

Le taux de boue maintenu dans le bassin d'aération est légèrement élevé (3,8g/l) et il faudrait pouvoir ramener celui-ci à des valeurs autour des 3 g/l, ce qui correspondrait environ à un  $V_{30}$  au  $\frac{1}{4}$  aux alentours de 200 ml/l (lecture directe du test de décantation après dilution au quart).

Pour améliorer le traitement des paramètres azotés, il faudrait légèrement diminuer l'aération. (Changer les tests bandelettes qui sont périmés)

La concentration en  $NH_4$  est un peu élevée et il faudrait augmenter légèrement l'aération tout en suivant les concentrations de  $NO_3$ .

Pour mémoire :

-lorsque la concentration en ammonium ( $NH_4$ ) est élevée [et que dans le même temps la concentration en nitrates ( $NO_3$ ) est faible] il convient d'augmenter le temps de marche de la turbine.

-lorsque la concentration en nitrates ( $NO_3$ ) est élevée [et que dans le même temps la concentration en ammonium ( $NH_4$ ) est faible] il convient de réduire le temps de marche de la turbine.

L'idéal étant que la concentration sur les deux paramètres soit faible (voire nulle).

Il conviendrait de mettre en place un clapet anti-retour sur la sortie au niveau du rejet au milieu naturel.

#### **2 Descriptif de la station d'épuration**

---

Commune d'implantation : Noyers

Code national (SANDRE) : 034523002000

Date de mise en service de la station : décembre 2003

Capacité constructeur : 500 EH (30 Kg  $DBO_5$ )

Débit nominal (de temps sec) : 75  $m^3/j$

Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé : 30/04/2002  
 Maître d'ouvrage : Noyers  
 Exploitant : Noyers  
 Constructeur : MSE  
 Type d'épuration : Boues activées  
 Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Procédé de déphosphatation physico-chimique, Clarification  
 Filières boues : Epaissement, Stockage  
 Type de réseau : Séparatif  
 Industries raccordées : Aucune  
 Population estimée raccordée : 202 hab.  
 Nom du milieu récepteur : Le Limetin

### 3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : M.JOSSIN Arnault, agent intercommunal  
 Nom du ou des technicien(s) opérateur(s) : Vincent BONNAIRE  
 Heure de la visite : 9h30  
 Conditions météorologiques : Ensoleillé

### 4 Résultats analytiques

Paramètre	Unité	Concentration en sortie	Norme
DBO5	mg(O2)/L	16	25
DCO	mg(O2)/L	60	90
MES	mg/L	12	30
NH4+	mg(N)/L	11,4	
NK	mg(N)/L	13	
NO3-	mg(N)/L	0,85	
NO2-	mg(N)/L	0,13	
NGL	mg(N)/L	14	15
P total	mg(P)/L	0,68	2

### 5 Compteurs

#### 5.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 406 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 31/03/2021	Commentaires
EDF	41370	59,9	
<b>TOTAL</b>		<b>59,9</b>	

#### 5.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 190 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 02/11/2021	Commentaires
Pompe eau traitée 1	7612	2h 18'	
Pompe eau traitée 2	7606	2h 16'	
Pompe extraction	110	0h 3'	
Relèvement pompe 1	10515	2h 2'	
Relèvement pompe 2	11825	3h 53'	
Tamis	31874	0h 1'	

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 02/11/2021	Commentaires
Pompe de lavage	31036	0h 1'	
Turbine	23161	3h 27'	
Agitateur BA	28885	13h 37'	
Pompe de transfert	3973	0h 32'	
Agitateur silo	3272	0h 0'	
Pompe FeCl3	2918	0h 46'	
Pont racleur	39608	23h 4'	
Recirculation pompe 1	28683	2h 3'	
Recirculation pompe 2	28646	2h 3'	
Pompe colatures	4756	0h 5'	

### 5.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 190 j

Compteur	Index (m <sup>3</sup> )	Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j) depuis le 02/11/2021	Commentaires
Volume traité	223700	67,1	
Volumes reçus	190542	52,6	
boues produites	13671	1,68	

## 6 Equipements

### 6.1 Tamis

	Tamis
Fonctionnement	A l'arrêt
Exploitation	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	
Commentaires	

### 6.2 Poste de relèvement

	Poste extérieur	Poste eau traitée
Fonctionnement pompe	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct	Correct
Commentaires		

### 6.3 Bassin d'aération

	Bassin d'aération
Couleur	Marron clair
Odeur	Non
Aspect gerbe	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct
Présence de mousses	Quelques mousses en surface

Tests et mesures sur le bassin d'aération

Dilution	V30 (ml/l)	MES (g/l)	MVS (g/l)	MVS / MES (%)	V corrigé	I.B. <sup>(1)</sup> (ml/g)
1/1	980	3,8	2,9	76,3	980	258
1/2	290	3,8	2,9	76,3	580	153
1/4	120	3,8	2,9	76,3	480	126
1/5	100	3,8	2,9	76,3	500	132

(1) IB (Indice de boue) =  $V_{\text{corrigé}} / \text{MES}$ . L'indice de Mohlman est égal à l'indice de boues sans dilution

#### 6.4 Clarificateur

	Clarificateur
Limpidité (m)	0,6
Voile de boues (m)	>1,5
Présence de flottants	Oui
Etat de l'ouvrage	Correct
Commentaires	

### 7 Cahier d'exploitation

	Remarques
<b>Suivi du réseau de collecte</b> (fréquence curage, maintenance des équipements, sous-produits...)	<u>Les interventions réalisées sur le réseau de collecte sont à reporter sur le cahier d'exploitation.</u>
<b>Suivi du traitement</b> (Tests, Secchi, décantation, relevés de compteurs, interventions, AS réglementaire maintenance des équipements...)	Secchi, tests bandelettes et $V_{30}$ réalisés chaque semaine. Relevés hebdomadaires des compteurs.
<b>Suivi des sous-produits</b> (quantités évacuées, destination finale...)	Quantité de refus de dégrillage à estimer.
<b>Suivi des boues</b> (volumes produits, évacués, destination finale...)	Satisfaisant.
<b>Transmission des données mensuelles de fonctionnement</b> (fréquence, complétude...)	Données 2022 transmises.

Vincent BONNAIRE  
Technicien SATESE  
Conseil Départemental du Loiret

***Merci d'adresser une copie du présent compte-rendu à l'attention du personnel d'exploitation de la station.***



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : [dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

### RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

### ANNEE 2022

**Station** : NOYERS LE BOURG (034523001000)

Si vous souhaitez des précisions et un échange au sujet de ce document de synthèse, le chargé de territoire se tient à votre disposition pour vous rencontrer.

([olivier.dupin@loiret.fr](mailto:olivier.dupin@loiret.fr) – 02 38 25 41 27)

#### 1. Commentaires

Fonctionnement de la station : Le prélèvement ponctuel réalisé en sortie lors de la visite avec analyses du 11 mai a montré une bonne qualité des effluents traités et le respect des normes de rejets.

Préconisation : Refaire l'étanchéité le seuil du canal de sortie et de le nettoyer régulièrement.

Effectuer un nettoyage régulier du clarificateur en raclant ses parois afin de limiter les remontées de boues.

Surveiller les dates de validités des tests et les remplacer si nécessaire.

## 2. Données générales réseau

Maître d'ouvrage : Noyers  
Exploitant : Noyers  
Date du dernier diagnostic : En cours au niveau communautaire  
Type de réseau : Séparatif  
Longueur : 1800 ml (dont 0 ml de refoulement)  
Nombre de branchements : 193  
Estimation des rejets autres que domestiques : 0 EH

## 3. Ouvrages particuliers du système de collecte

### 3.1 Postes de relèvement

Libellé	Commune	Nomenclature	Télégestion	Branchements amont	Nb de pompes
Absence de poste de relèvement sur le réseau de collecte					

### 3.2 Points de surverse

Libellé	Commune	Nomenclature	Équipement	Branchements amont	Milieu récepteur
Absence de déversoir d'orage ou de trop plein sur le réseau de collecte					

## 4. Rejets « autres que domestiques »

Libellé	Date Autorisation de rejet	Activité	Charge organique autorisée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Charge hydraulique autorisée (m <sup>3</sup> /j)
Pas d'industrie sur le réseau de collecte.				

## 5. Données générales station

Maître d'ouvrage : Noyers  
Exploitant : Noyers  
Constructeur : MSE  
Milieu récepteur : La Poterie  
Technicien référent: Olivier DUPIN  
Commune d'implantation : Noyers  
Date de la mise en service : 01/11/2009  
Capacité constructeur : 280 EH (16,8 kg DBO<sub>5</sub>/j)  
Débit nominal: 42 m<sup>3</sup>/j  
Référence réglementaire : 23/06/2008  
Type de traitement : Disque biologique  
Date du plan d'épandage : Pas de plan d'épandage

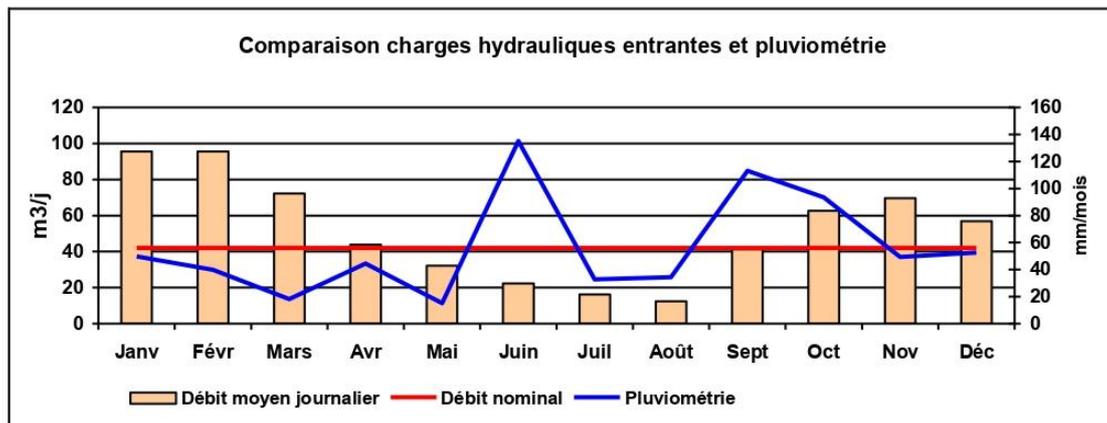
## 6. Exigences réglementaires station

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations réductrices (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES	35			1 tous les 2 ans	
DCO	125				
DBO <sub>5</sub>	25				
NK (*)	40	-			-

## 7. Charges hydrauliques station

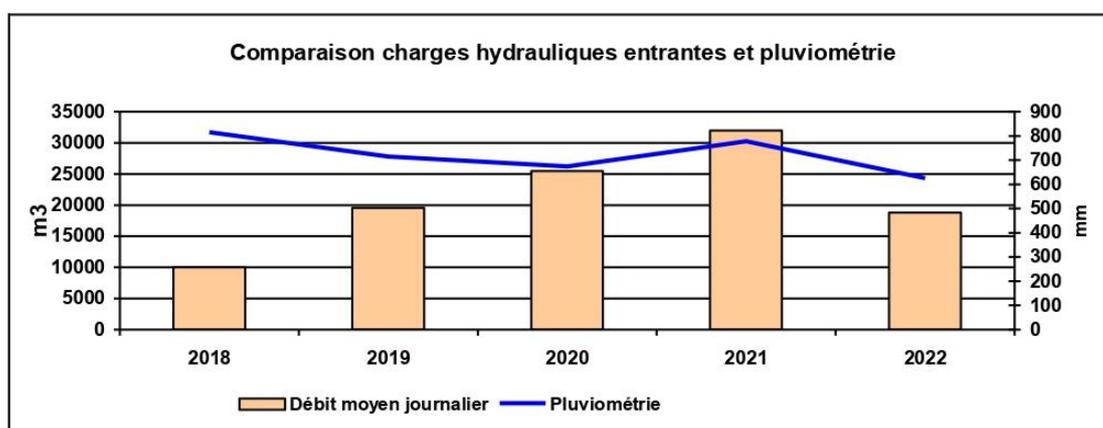
### 7.1 Synthèse de l'année 2022:

Mois	Débit entrée A3 (m <sup>3</sup> /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	95,6	49,8
Février	95,6	39,8
Mars	72,2	18,2
Avril	43,8	44,6
Mai	32,1	15,2
Juin	22,3	135
Juillet	16,3	32,8
Août	12,5	34,4
Septembre	41,3	113
Octobre	62,7	93,5
Novembre	69,6	49,4
Décembre	56,9	52,6
Débit moyen (m <sup>3</sup> /j)	51,7	
Débit minimum (m <sup>3</sup> /j)	12,5	
Débit maximum (m <sup>3</sup> /j)	95,6	



## 8. Evolution des charges hydrauliques

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2018	9991	815
2019	19552	715
2020	25455	675
2021	31988	779
2022	18784	626



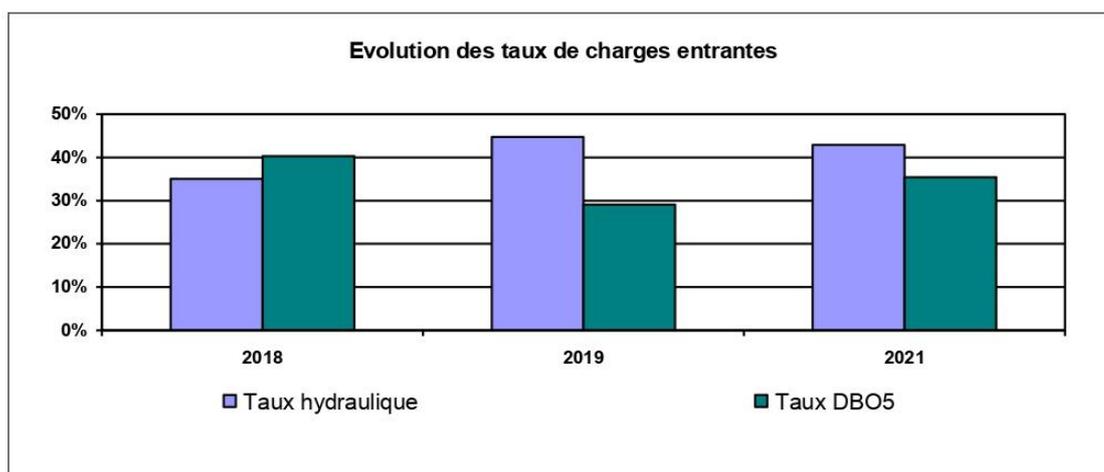
## 9. Charges organiques station

### 9.1 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Pas de bilan réalisé en 2022 (1 bilan tous les 2 ans)

## 10.Évolution des charges entrantes

		2017	2019	2021
Charge hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	moy	14,7	18,8	18
Charge organique (kg DBO <sub>5</sub> /j)	moy	6,77	4,89	5,95
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	35,0	44,8	42,9
	EH	98,1	125	120
	% orga.	40,3	29,1	35,4
	EH	113	81,5	99,1



## 11. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2022

### 11.1 Interventions du SATESE

Bilan 24 heures :

Visite avec analyses : 1

#### VISITES AVEC ANALYSES

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05	21	65	10	2,4	34,6	9,39
Norme	35	125	25	40		

## 11.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	0	0	0	5	40	0	100	5				
Février	0	0	0	4	250	250	250	4				
Mars	0	0	0	4	250	250	250	4				
Avril	0	0	0	4	62,5	0	250	4	25	25	25	4
Mai	4	0	10	5	0	0	0	5	0	0	0	5
Juin	32,5	10	100	4	0	0	0	4	13,8	10	25	4
Juillet	0	0	0	4	250	250	250	4				
Août	0	0	0	4	250	250	250	4				
Septembre	0	0	0	4	250	250	250	4				
Octobre	0	0	0	5	250	250	250	5				
Novembre	0	0	0	4	250	250	250	4	18,8	0	25	4
Décembre	0	0	0	4	250	250	250	4	25	25	25	4

## 12. Boues extraites de la file eau

Les boues s'accumulent dans trois décanteur-digesteurs. Compte tenu du taux de charge de l'installation, la vidange de ces ouvrages n'intervient pas tous les ans. La commune possède une autorisation pour transférer les boues des décanteur-digesteurs vers le silo de stockage de la station de la Borde

## 13. Quantité de boues évacuées

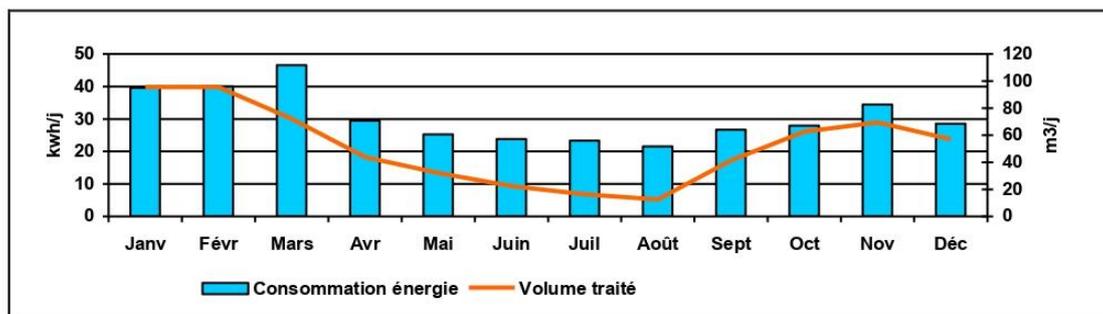
Pas de transfert vers la station de La Borde en 2022.

## 14. Sous-produits évacués de la station

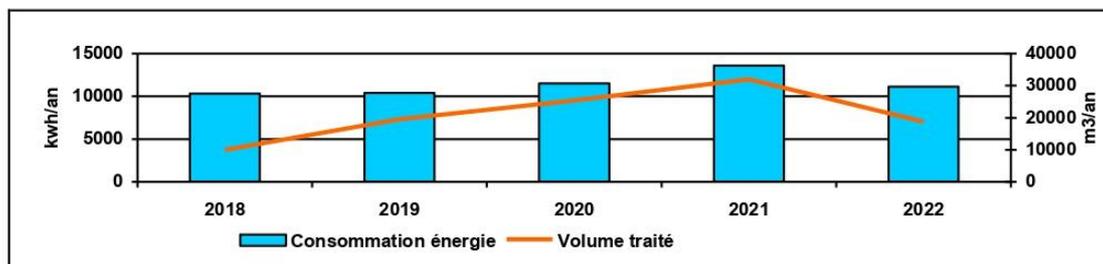
Sous-produits	Quantité (t)	Destinations
Refus de dégrillage	Pas d'information	
Sables		
Huiles / graisses		

## 15. Consommation électrique station

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	39,6	39,9	46,5	29,4	25,3	23,8	23,3	21,6	26,7	27,9	34,4	28,6



Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2018	9958	10322
2019	19552	10338
2020	25455	11554
2021	31988	13468
2022	18784	11146



## 16. Réactifs station

Année	Eau (S14)		Boue (S15)	
	Chlorure ferrique (kg/an)	Polymères (kg/an)	Chaux (kg/an)	Polymères (kg/an)
Pas d'utilisation de réactifs				



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : [dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

Nom de la station : **NOYERS LE BOURG**

### **Rapport de visite avec analyses**

Du : 11/05/2022

#### **1 Observations**

---

Le prélèvement ponctuel réalisé en sortie station a montré une bonne qualité des effluents traités et le respect des niveaux de rejets.

##### **Préconisations :**

Refaire l'étanchéité le seuil du canal de sortie et de le nettoyer régulièrement.

Effectuer un nettoyage régulier du clarificateur en raclant ses parois afin de limiter les remontées de boues.

Les tests NH4 sont périmés et à remplacer.

D'autres tests arrivent à terme d'ici fin 2022 et sont également à remplacer.

#### **2 Descriptif de la station d'épuration**

---

Commune d'implantation : Noyers  
Code national (SANDRE) : 034523001000  
Date de mise en service de la station : novembre 2009  
Capacité constructeur : 280 EH (16,8 Kg DBO<sub>5</sub>)  
Débit nominal (de temps sec) : 42 m<sup>3</sup>/j  
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé : 23/06/2008  
Maître d'ouvrage : Noyers  
Exploitant : Noyers  
Constructeur : MSE  
Type d'épuration : Disque biologique  
Filières eau : Disques biologiques, Clarification,  
Décantation primaire  
Filières boues : Evacuation vers filière hygiénisante  
Type de réseau : Séparatif  
Industries raccordées : Néant  
Population estimée raccordée : 404 hab.  
Nom du milieu récepteur : La Poterie

### 3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : M.JOSSIN Arnault, agent intercommunal  
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Vincent BONNAIRE  
Heure de la visite : 11h00  
Conditions météorologiques : Ensoleillé

### 4 Résultats analytiques

Paramètre	Unité	Concentration en sortie	Norme
DBO5	mg(O2)/L	10	25
DCO	mg(O2)/L	65	125
MES	mg/L	21	35
NH4+	mg(N)/L	<0,5	
NK	mg(N)/L	2,4	40
NO3-	mg(N)/L	32	
NO2-	mg(N)/L	0,15	
NGL	mg(N)/L	34,6	
P total	mg(P)/L	9,39	

### 5 Compteurs

#### 5.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 190 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 02/11/2021	kWh/j depuis le 03/10/2019 (#31mois)	Commentaires
EDF	22793	37,1	34,5	
<b>TOTAL</b>		<b>37,1</b>	<b>34,5</b>	

#### 5.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 190 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 02/11/2021	Commentaires
Pompe de relèvement 1	21366	10h 39'	
Pompe de relèvement 2	13711	8h 46'	
Pompe de recirculation	18012	8h 32'	
Biodisque	107070	23h 46'	
colatures	5150	0h 9'	

#### 5.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 190 j

Compteur	Index (m <sup>3</sup> )	Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j) depuis le 02/11/2021	Commentaires
Débitmètre	115194	22	
Volume entrant	140308	77,6	

## 6 Equipements

### 6.1 Décanteur-digesteur

Décanteur digesteur1	
Boues en surface	Oui
Odeur	Non
Etat de l'ouvrage	Correct
Hauteur d'eau du digesteur (m)	2 m
Hauteur de boues du digesteur (m)	3 m
Date de la dernière vidange	Informations à transmettre
Volume vidangé (m <sup>3</sup> )	
Volume de boues (m <sup>3</sup> )	
Taux de remplissage du digesteur	60%
Commentaires	Les autres décanteurs n'ont pas été sondés

## 7 Cahier d'exploitation

	Remarques
<b>Suivi du réseau de collecte</b> (fréquence curage, maintenance des équipements, sous-produits...)	Les interventions réalisées sur le réseau de collecte sont à reporter sur un registre d'exploitation du réseau.
<b>Suivi du traitement</b> (Tests, Secchi, décantation, relevés de compteurs, interventions, AS réglementaire maintenance des équipements...)	Tests réalisés de manière hebdomadaire.
<b>Suivi des sous-produits</b> (quantités évacuées, destination finale...)	Satisfaisant.
<b>Suivi des boues</b> (volumes produits, évacués, destination finale...)	Satisfaisant.
<b>Transmission des données mensuelles de fonctionnement</b> (fréquence, complétude...)	Données transmises.

Vincent BONNAIRE  
Technicien SATESE  
Conseil Départemental du Loiret

***Merci d'adresser une copie du présent compte-rendu à l'attention du personnel d'exploitation de la station.***



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : [dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

Nom de la station : **NOYERS LA BORDE**

### **Rapport de bilan 24 heures**

Du : 30/11/2022

#### **1 Observations**

---

##### Pollution reçue :

Le taux de charge organique moyen enregistré à l'occasion de cette mesure sur 24 heures est d'environ **46 %** (quantité de pollution reçue par rapport à la capacité de traitement de la station). Cette valeur se situe dans la fourchette haute des valeurs habituellement mesurées.

Le taux de charge hydraulique est de **63 %** (volume d'effluents reçu par rapport à la capacité hydraulique de la station).

##### Traitement :

Les eaux traitées sont claires (Secchi = 100 cm) et indiquent un niveau de traitement satisfaisant. La norme sur l'azote (NGL) ainsi que celle sur les matières en suspension (MES) sont respectées.

Deux résultats (DBO et DCO) n'ont pu être exploités car incohérents.

La norme sur le phosphore est dépassée (3 mg/l pour une norme à 2 mg/l). A noter que cette norme est annuelle. Le résultat obtenu en mai 2022 à l'occasion d'une visite légère était de 0.68 mg/l.

A noter également que les analyses pratiquées au niveau du milieu récepteur (amont et aval) ne montrent pas d'incidence particulière du rejet de la station sur le cours d'eau.

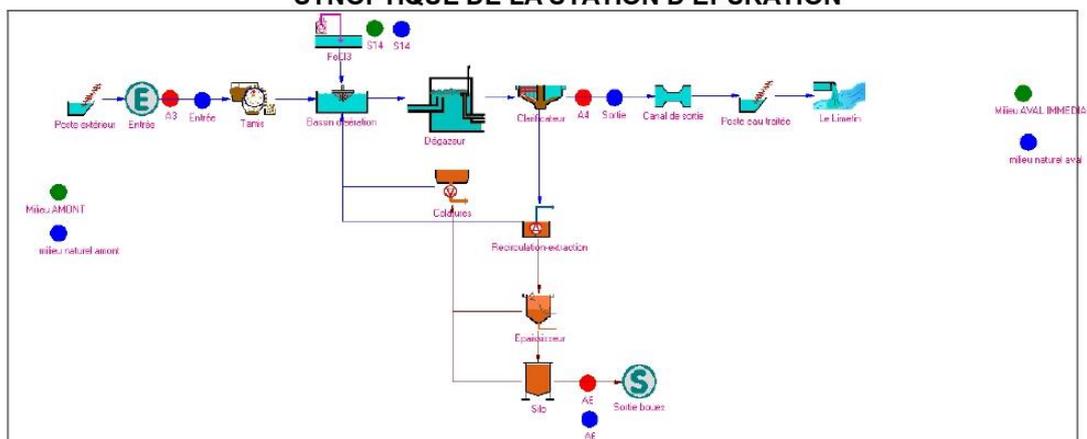
##### **Préconisations à l'issue de cette visite:**

- Installer un clapet anti-retour au niveau du trop-plein du poste de refoulement des eaux traitées.
- Remplacer le tuyau d'injection du chlorure ferrique (qui est craquelé) et prévoir le réapprovisionnement de la cuve (remplie au ¼ environ).
- Remettre en état la sonde de niveau du tamis
- Gérer les extractions de manière à maintenir le taux de boues à une valeur d'environ 270 ml/l (lecture directe du test de décantation après dilution au demi) et utiliser de l'eau traitée (issue du clarificateur) pour réaliser le test de décantation.

## 2 Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : Noyers  
Code national (SANDRE) : 034523002000  
Date de mise en service de la station : décembre 2003  
Capacité constructeur : 500 EH (30 Kg DBO<sub>5</sub>)  
Débit nominal (de temps sec) : 75 m<sup>3</sup>/j  
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé : 30/04/2002  
Maître d'ouvrage : Noyers  
Exploitant : Noyers  
Constructeur : MSE  
Type d'épuration : Boues activées  
Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Procédé de déphosphatation physico-chimique, Clarification  
Filières boues : Epaissement, Stockage  
Type de réseau : Séparatif  
Industries raccordées : néant  
Population estimée raccordée : 202 hab.  
Nom du milieu récepteur : Le Limetin

### SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION



## 3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Monsieur VANI (agent technique)  
P. FRANCES (SGS)  
Nom du chargé de territoire : Denis MOUGEL  
Heure de la visite : 13h30  
Conditions météorologiques : Temps sec  
Hauteur des précipitations : 0 mm

#### 4 Conditions de mesures

Dans le cadre de la convention qui lie la commune au Département du LOIRET, un bilan sur 24 heures a été réalisé à la station d'épuration.

Ces mesures participent au respect des obligations réglementaires de la commune définies par l'arrêté du 21/07/2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées (article 17\_ § IV).

Elles ont été effectuées du mercredi 30 novembre 2022 à 13 h au jeudi 1 décembre 2022 à 13 h avec pour objectifs de déterminer la pollution reçue par l'installation, les rendements épuratoires et les éventuels problèmes.

Deux points de prélèvements ont été installés :

POINT DE MESURE	ENTREE	SORTIE
Canal de mesure	Absence de canal. Mise en place d'un détecteur de liquide dans un seau percé en sortie de refoulement après tamis	Canal de mesure équipé d'un déversoir triangulaire 28,4°
Débitmètre	Enregistreur type Octopus mesurant le temps de fonctionnement des pompes	ISMA DLK 301 type ultrason
Débitmètre exploitant	Absence de mesure	Absence de mesure
Norme de mesure de débit utilisée	-	ISO 1438
Préleveur	ISCO 3710 réfrigéré	ISCO 3710 réfrigéré
Préleveur exploitant	Aucun	Aucun
Emplacement	En sortie de refoulement des pompes, en amont de la vis du tamis	En amont du canal de mesure dans une zone de turbulence
Asservissement	1 prélèvement toutes les 2 minutes de détection de liquide (soit 98 prélèvements effectués)	1 prélèvement tous les 200 l (soit 173 prélèvements effectués)

## 5 Charge hydraulique

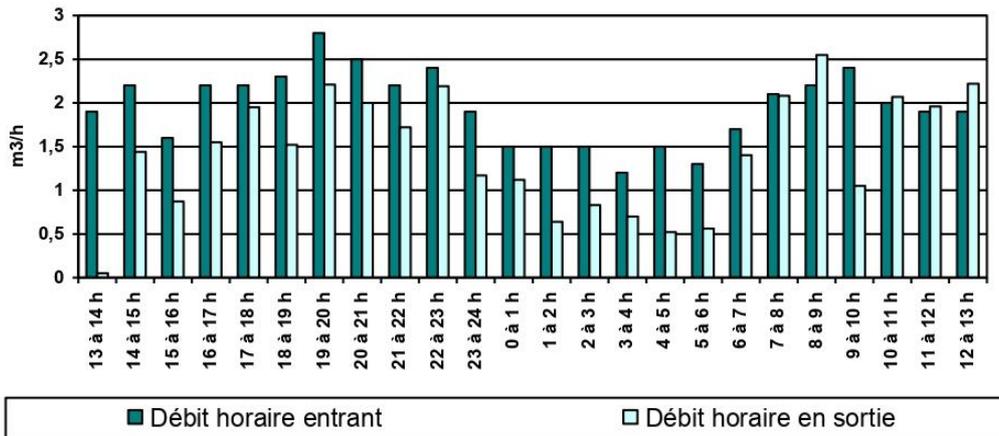
Tableau des débits horaires ( $m^3/h$ ) en entrée et sortie de la station d'épuration :

Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie
13 à 14 h	1,9	0,05	21 à 22 h	2,2	1,72	5 à 6 h	1,3	0,56
14 à 15 h	2,2	1,44	22 à 23 h	2,4	2,19	6 à 7 h	1,7	1,4
15 à 16 h	1,6	0,87	23 à 24 h	1,9	1,17	7 à 8 h	2,1	2,08
16 à 17 h	2,2	1,55	0 à 1 h	1,5	1,12	8 à 9 h	2,2	2,55
17 à 18 h	2,2	1,95	1 à 2 h	1,5	0,64	9 à 10 h	2,4	1,05
18 à 19 h	2,3	1,52	2 à 3 h	1,5	0,83	10 à 11 h	2	2,07
19 à 20 h	2,8	2,21	3 à 4 h	1,2	0,7	11 à 12 h	1,9	1,96
20 à 21 h	2,5	2	4 à 5 h	1,5	0,52	12 à 13 h	1,9	2,22

Synthèse :

Paramètres	Nominal	Entrée	Sortie	%
Volume journalier ( $m^3$ )	75	46,9	34,4	62,5
Débit horaire moyen ( $m^3/h$ )	3,13	1,95	1,43	62,5
Débit horaire mini ( $m^3/h$ )		1,2	0,05	
Débit horaire de pointe ( $m^3/h$ )	9,6	2,8	2,55	29,2
Coefficient de pointe		1,43	1,78	
Volume by-passé ( $m^3$ )		0	0	
Débit de pointe instantané ( $m^3/h$ )	0	12,2	7,47	

Graphique des débits horaires



## 6 Flux et rendements

### 6.1 Tableau des concentrations et charges « Entrée et Sortie »

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent.	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent.	Charge (kg/j)	
DBO5 mg/L	270	12,7	42,2	*		
DCO mg/L	670	31,4		*		
MES mg/L	310	14,5		20	0,687	95
NH4+ mg(N)/L	61	2,86		4,6	0,158	94
NK mg(N)/L	97	4,55		6,3	0,217	95
NO3- mg(N)/L	<0,02	<0,0009		3,2	0,11	-
NO2- mg(N)/L	<0,01	<0,0004		0,204	0,007	-
NGL mg(N)/L	97	4,55		9,7	0,333	93
P total mg(P)/L	10	0,469		3,03	0,104	78
pH	8			7,5		
Temp. eau °C				9,6		
DCO/DBO	2,48			1,69		

(\*) Résultats incohérents ne pouvant être exploités

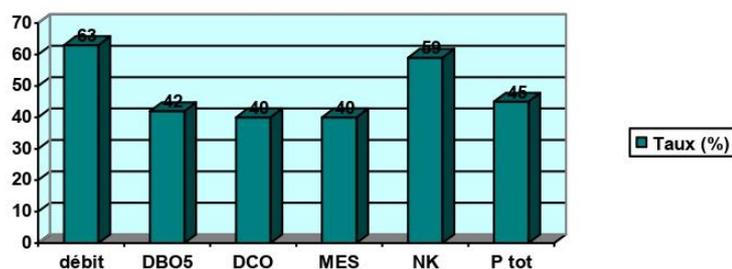
### 6.2 Estimation de la population équivalente raccordée

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 313 EH au niveau hydraulique
- 211 EH au niveau organique (DBO<sub>5</sub>)
- 200 EH au niveau organique (DCO)
- 200 EH au niveau matières en suspension (MES)
- 294 EH au niveau azote (NK)
- 223 EH au niveau phosphore (P total)

Ratios utilisés pour le calcul des taux de charge (chiffres ONEMA en g par EH) :  
 DBO<sub>55</sub>=60 ; DCO=157 ; MES=72 ; NH<sub>4</sub>=11,5 ; NK=15,5 et Ptotal=2,1

### 6.3 Taux de charge



Le tableau ci-dessous récapitule les taux de charge mesurés lors des différents bilans effectués par le Conseil Départemental du Loiret :

Dates	Pluviométrie (mm)	Charge hydraulique	Charge organique (DBO <sub>5</sub> )	Charge de pollution moyenne	Commentaires
30/11/2022	0 mm	63%	42%	46%	Charge moyenne calculée à partir des paramètres DBO, DCO, MeS, Nk, Pt
31/03/2021	0 mm	66%	32%	39%	
14/12/2020	6 mm	59%	88%	75%	
24/06/2019	0 mm	37%	37%	40%	
03/09/2018	0 mm	33%	27%	30%	
10/07/2017	3 mm	35%	29%	30%	
25/07/2016	0 mm	33%	28%	29%	
20/07/2015	0 mm	24%	22%	23%	
26/03/2014	0 mm	39%	25%	28%	
24/04/2013	0 mm	33%	19%	24%	
11/07/2012	5 mm	31%	25%	28%	Charge moyenne calculée avec le paramètre NK uniquement
12/09/2011	2 mm	25%	18%	27%	
31/05/2010	0 mm	28%	16%	22%	
18/06/2009	0 mm	29%	25%	21%	
04/11/2008	10 mm	30%	20%	23%	

#### 6.4 Respect des exigences épuratoires

Paramètre	Sortie mesurée (A4)		Exigences épuratoires				
	Concent.	Rend(%)	Concent.	Et/Ou	Rend (%)	Méthode d'évaluation de la conformité	Concent. Réduit.
DBO5 mg/L	*		25			Journalière	
DCO mg/L	*		90			Journalière	
MES mg/L	20	95	30			Journalière	
NH4+ mg(N)/L	4,6	94					
NK mg(N)/L	6,3	95					
NO3- mg(N)/L	3,2	-					
NO2- mg(N)/L	0,204	-					
NGL mg(N)/L	9,7	93	15			Annuelle	
P total mg(P)/L	3,03	78	2			Annuelle	

(\*) Résultats incohérents ne pouvant être exploités

## 7 Paramètres de fonctionnement

### 7.1 Caractéristiques des effluents bruts :

DCO / DBO <sub>5</sub>	MES / DBO <sub>5</sub>	DBO <sub>5</sub> /NTK/Pt	Minimum à respecter DBO <sub>5</sub> /NTK/Pt
2,48	1,15	100/36/3,7	100/5/1

Les ratios indiquent l'arrivée d'une pollution biodégradable avec des apports suffisants.

## 8 Suivi du système d'assainissement

### 8.1 Réseau de collecte

Un passage hebdomadaire est effectué sur les postes par l'exploitant.  
La maintenance ainsi que le curage des postes sont assurés deux fois par an.

### 8.2 Ouvrages de traitement

#### Bassin d'aération

Dilution	V30 (ml/l)	MES (g/l)	MVS (g/l)	MVS / MES (%)	V corrigé	I.B. <sup>(1)</sup> (ml/g)
1/1	840	2,7	2	74,1	840	
1/2	250	2,7	2	74,1	500	185
1/4	110	2,7	2	74,1	440	163

<sup>(1)</sup> IB (Indice de boue) = V corrigé / MES. L'indice de Mohlman est égal à l'indice de boues sans dilution.

Charge volumique<sup>1</sup> : 0,106 kg de DBO<sub>5</sub>/j / m<sup>3</sup> de bassin

Charge massique<sup>2</sup> : 0,0528 kg de DBO<sub>5</sub>/j /kg de MOV

Temps de séjour<sup>3</sup> : 61,4 h

Taux de recirculation appliqué<sup>4</sup> : 250 %

#### Clarificateur

Eau traitée claire (Secchi = 100 cm)

Vitesse ascensionnelle sur le débit moyen horaire<sup>5</sup> : 0,0853 m/h

Vitesse ascensionnelle sur le débit de pointe<sup>6</sup> : 0,122 m/h

#### Gestion des boues

Silo rempli environ au ¼

En 2021 les boues ont été évacuées vers la station de Chalette

## 9 Compteurs

#### Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 203 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 11/05/2022	kWh/j depuis le 31/03/2021 (#20mois)	kWh le jour du bilan	Commentaires
EDF	53801	61,2	60,3	60	
<b>TOTAL</b>		<b>61,2</b>	<b>60,3</b>	<b>60</b>	

Nombre de kW.h/kg de DBO<sub>5</sub> éliminé : 4,72

Nombre de kW.h/m<sup>3</sup> d'eau traitée : 1,28

<sup>1</sup> Kg de DBO<sub>5</sub> entrant / Volume du bassin d'aération

<sup>2</sup> Kg de DBO<sub>5</sub> entrant / Masse de MVS dans le bassin d'aération

<sup>3</sup> Volume de l'ouvrage / débit moyen horaire

<sup>4</sup> Volume recirculé / volume journalier reçu \* 100

<sup>5</sup> Débit moyen horaire / surface du clarificateur

<sup>6</sup> Débit de pointe / surface du clarificateur

**Tableau des compteurs horaires :**

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 203 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 11/05/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Pompe eau traitée 1	7970	1h 46'	1h 28'	Q = 14.7 m3/h
Pompe eau traitée 2	8715	5h 28'	1h 14'	Q = 14.3 m3/h
Pompe extraction	127	0h 5'	0h 5'	Q = 27.8 m3/h
Relèvement pompe 1	10805	1h 26'	1h 36'	Q = 12.2 m3/h
Relèvement pompe 2	12342	2h 33'	2h 46'	Q = 9.9 m3/h
Tamis	32045	0h 51'	0h 0'	A l'arrêt lors du bilan
Pompe de lavage	31206	0h 50'	0h 0'	
Turbine	23997	4h 7'	4h 12'	
Agitateur BA	32832	19h 27'	19h 43'	
Pompe de transfert	4131	0h 47'	0h 47'	
Agitateur silo	3272	0h 0'	0h 0'	
Pompe FeCl3	3076	0h 47'	0h 48'	Q = 3,2 lt/h
Pont racleur	44446	23h 50'	23h 58'	
Recirculation pompe 1	29109	2h 6'	2h 8'	Q = 31,8 m3/h
Recirculation pompe 2	29058	2h 2'	1h 58'	Q = 27,8 m3/h
Pompe colatures	4775	0h 6'	0h 2'	

**Tableau des compteurs volumétriques :**

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 203 j

Compteur	Index (m <sup>3</sup> )	Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j) depuis le 11/05/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Volumes reçus	197667	35,1	38,4	

**10 Etat du milieu récepteur**

Deux prélèvements ponctuels ont été effectués sur le milieu récepteur, le Limetin.

Les analyses pratiquées sur ces échantillons ne montrent pas d'incidence particulière du rejet de la station sur le cours d'eau.

Le point « aval éloigné » est situé route de la Cour, à l'entrée de Thimory, soit à une distance d'environ 2,8 km du point de rejet.

**Mesures (Aval immédiat) :**

Point de mesure	Paramètre	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Unité
Amont	DCO	25	15,2	22,2	39,3	28	mg(O <sub>2</sub> )/L
Amont	NK	1,90	2,7	0,700	1,80	1,6	mg(N)/L
Amont	NO <sub>3</sub> -	2,20	4	15	3,10	40	mg(NO <sub>3</sub> )/L
Amont	NGL	4,10	3,6	4,09	2,50	10,6	mg(N)/L
Amont	P total	2,91	0,27	0,160	0,140	0,13	mg(P)/L

**Mesures (Aval éloigné) :**

Point de mesure	Paramètre	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Unité
Aval	DCO	17	15,7	21,3	36,2	27	mg(O <sub>2</sub> )/L
Aval	NK	0,9	2,5	<0,5	1,30	1,3	mg(N)/L
Aval	NO <sub>3</sub> -	<0,6	4,1	15	3,30	37	mg(NO <sub>3</sub> )/L
Aval	NGL	1,50	3,43	3,89	2,05	9,66	mg(N)/L
Aval	P total	0,310	0,3	0,26	0,160	0,14	mg(P)/L

**11 Cahier d'exploitation**

	Remarques
<b>Suivi du réseau de collecte</b> (fréquence curage, maintenance des équipements, sous-produits...)	Les interventions réalisées sur le réseau de collecte sont à reporter sur le cahier d'exploitation.
<b>Suivi du traitement</b> (Tests, Secchi, décantation, relevés de compteurs, interventions, AS réglementaire maintenance des équipements...)	Secchi, tests bandelettes et V <sub>30</sub> réalisés chaque semaine. Relevés hebdomadaires des compteurs.
<b>Suivi des sous-produits</b> (quantités évacuées, destination finale...)	Quantité de refus de dégrillage à estimer.
<b>Suivi des boues</b> (volumes produits, évacués, destination finale...)	Satisfaisant.
<b>Transmission des données mensuelles de fonctionnement</b> (fréquence, complétude...)	Assurée

Denis MOUGEL  
Chargé de territoire  
Conseil départemental du Loiret

**Merci d'adresser une copie du présent compte-rendu à l'attention du personnel d'exploitation de la station.**

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La tarification est fixée par la Conseil Municipal. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Le service assainissement reverse une redevance à l'agence de l'eau, dont le montant est fixé par celle-ci pour modernisation des réseaux de collecte. Le service de l'assainissement de Noyers est assujéti à la TVA.

- 19,6% pour la participation pour travaux de raccordement à l'égout (PRE)
- 5,5% pour les autres redevances

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) <sup>(1)</sup>	3100 €	3200 €
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	127 €	133 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>	1,69 €/m <sup>3</sup>
De 120 m <sup>3</sup> à _____ m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>	1,69 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	_____ €	_____ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	_____ %	_____ %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>

**2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :**

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	127,00	133,00	+1,047%
Part proportionnelle	193,20	202,80	+1,050%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	320,20	335,80	+1,049%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	32,02	33,58	+1,049%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,22	55,78	+1,029%
<b>Total</b>	<b>374,42</b>	<b>391,58</b>	<b>+1,046%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,12</b>	<b>3,26</b>	<b>+1,046%</b>

*ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.*



## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>57642</b>	57614	0%
<i>dont abonnements</i>	28575	28157	0%
Redevance eaux usées usage non domestique	0		
<i>dont abonnements</i>	0		
Recette pour boues et effluents importés	0		
Régularisations (+/-)	0		
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>57642</b>	57614	0%
Recettes de raccordement	0	0	
Prime et aide de l'Agence de l'Eau (**)	1261	10103	-44% sur la prime
Contribution au titre des eaux pluviales	0		
Recettes liées aux travaux	0	2640	
Contribution exceptionnelle du budget général	22616	17286	-23,5%
Redevance modernisation des réseaux	3616	2992	-17%
<b>Total autres recettes</b>	<b>27493</b>	33021	
<b>Total des recettes</b>	<b>85135</b>	90635	+6,5%

(\*\*)

Prime Agence de l'eau 702 €

Aide Agence de l'eau 9401 €

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 52,5 % (231 abonnés desservis pour 440 abonnés potentiels).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2021	Exercice 2022
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	oui	Oui
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	oui	Oui
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	—	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	—	—
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	—	—

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2022.



### 3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### NOYERS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	0 tonne (2022)
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération (station Chalette-sur-Loing)	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	0 tonne (2022)
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup> (bourg vers la Borde)	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	0 tonne (2022)
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0 tonne 2022

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (**)	0 €	8395 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	178022 €	137418 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	45 065 €
	en intérêts	3 340 €
		2964 €

### **4.3. Amortissements**

(\*\*)

Études dossier renouvellement autorisation station la Borde	4844 €
Pose agitateur station la Borde	3551 €
	8395 € HT

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	411	410
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5,7 tMS	Non évalué
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,12	3,26
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99%	99%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	Non évalué
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3287 €	0
	Régularisation/ factures (remboursements ou annulations)	0 €	0

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.

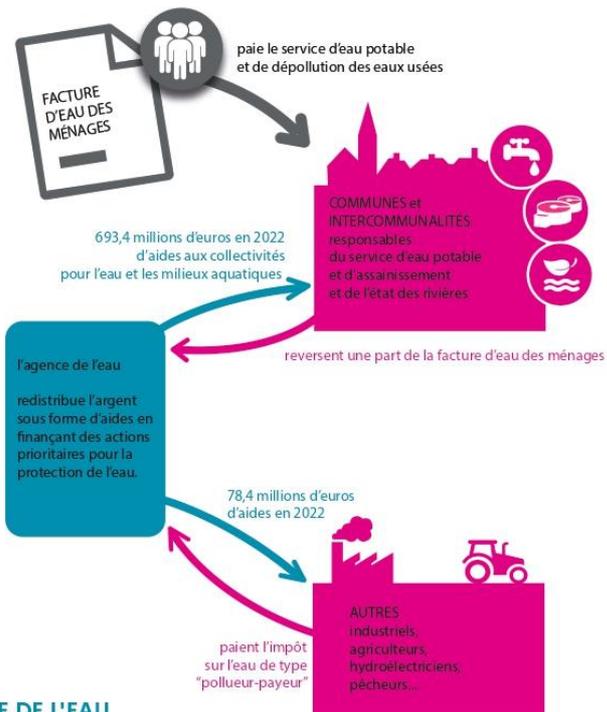
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE / 1  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

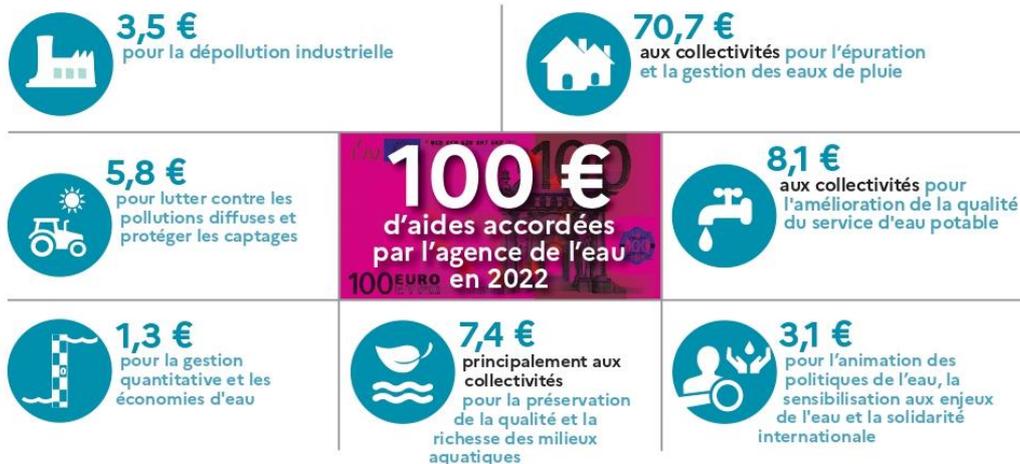


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

### PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE / 3  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

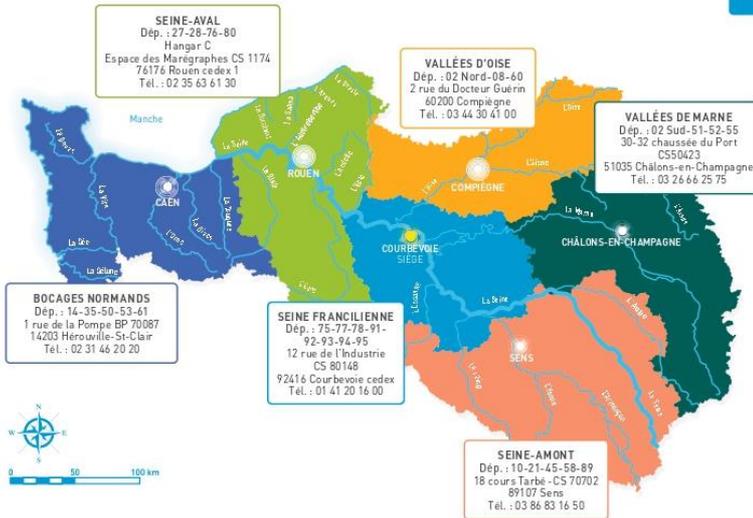
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,  
CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



### L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
eau  
SEINE  
NORMANDIE



Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC<sup>™</sup>  
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, O'tampora & Jean-Louis Aubert



Retrouvez  
la campagne de  
communication

[www.lesagencesdeleau.fr/](http://www.lesagencesdeleau.fr/)  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
LES  
AGENCES  
DE L'EAU